MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 21 juillet 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20200715-D006131I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juillet 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 08 juillet 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 24 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Julie BOUCON, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Sylvie WANLIN

Absents : M. Jean-Marc FAIVRE

Procurations de vote : M. Jean-Marc FAIVRE donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT, M. Eric ALAUZET donne pouvoir à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 25)

OBJET : 21. Affectation des résultats de l'exercice 2019 au titre du budget principal et des budgets annexes

Délibération n° 2020/006131

21

Affectation des résultats de l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de se prononcer sur les différentes propositions d'affectation de résultats 2019 sur le budget 2020 après vote du Compte administratif 2019 au titre du budget principal et des budgets annexes Forêts, Zone d'activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie Préventive et Lotissement Montarmots. Les inscriptions des crédits correspondantes (reprises des résultats et affectation des résultats) sont effectuées au Budget Primitif 2020, rapport présenté au cours de la même séance, pour chacun des budgets concernés.

Le Conseil Municipal vient de voter le Compte administratif de la collectivité pour 2019 pour l'ensemble de ses budgets (budget principal, forêts communales, archéologie préventive, Zones d'Activités Brès et Edison et lotissement Montarmots) qui relèvent tous de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé pour chaque budget au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Les principales règles applicables en matière d'affectation de résultat sont les suivantes :

- Le résultat d'investissement 2019 est inscrit au budget 2020 (compte nature 001) en dépenses ou en recettes selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent. Il ne fait pas l'objet de l'émission d'un mandat ou d'un titre, il est simplement constaté et sera intégré dans le résultat de clôture de l'exercice 2020,
- Le résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement et besoin de financement des restes à réaliser),
- Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde peut être affecté en investissement (émission d'un titre de recette au compte nature 1068) ou conservé en fonctionnement. Dans ce dernier cas, il est inscrit au budget 2020 (compte nature 002), ne fait pas d'objet d'émission de titre et sera constaté dans le résultat de clôture de l'exercice 2020.

1 - Budget principal

Les résultats de l'exercice 2019 du budget principal sont les suivants :

Section d'investissement :

Réalisations 2019 :		
Dépenses réalisées		- 82 277 450,59 €
Recettes réalisées		+ 75 130 375,57 €
	(1)	**- 7 147 075,02 €**
Restes à réaliser 2019 :		
Dépenses à reporter		-22 338 640,86 €
Recettes à reporter		+ 2 301 035,32 €
	(2)	**- 20 037 605,54 €**
Besoin d'autofinancement global	(1) +(2)	**- 27 184 680,56 €**

Le programme d'investissement 2019 fait apparaître au 31 décembre 2019 un besoin d'autofinancement complémentaire de 27 184 680,56 €.

Section de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :	
Dépenses réalisées	- 144 541 524,83 €
Recettes réalisées	+ 180 505 993,96 €
Excédent de fonctionnement	**+ 35 964 469,13 €**

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation suivante :

- **27 184 680,56 € à la couverture du besoin d'autofinancement des réalisations** pour 7 147 075,02 € (chapitre 001 en dépenses d'investissement) et au besoin de financement des restes à réaliser (20 037 605,54 €). Cette opération se traduit par une ouverture de crédits en recettes de 27 184 680,56 € sur la ligne 10-01-1068-20200 et une réduction d'égal montant de l'excédent de fonctionnement.
- **8 779 788,57 € en résultat de fonctionnement** à inscrire en recettes sur la ligne 002-01-002-20200

Les inscriptions de crédits correspondantes seront effectuées au Budget Primitif 2020.

2- Budget Forêts

Les résultats de l'exercice 2019 du budget annexe des forêts communales sont les suivants :

Section d'investissement :

Réalisations 2019 :		
Dépenses réalisées		- 121 427,39 €
Recettes réalisées		+ 447 782,12 €
	(1)	**+ 326 354,73 €**

Restes à réaliser 2019 :		
Dépenses à reporter		- 20 926,67
Recettes à reporter		0 €
	(2)	**- 20 926,67 €**
Besoin d'autofinancement global	(1) +(2)	**305 428,06 €**

Le programme d'investissement 2019 fait apparaître au 31 décembre 2019 un excédent d'investissement de + 305 428,06 €.

- **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :	
Dépenses réalisées	- 550 799,55 €
Recettes réalisées	- 550 799,55 €
Excédent de fonctionnement	**0 €**

Le Conseil municipal est invité à reprendre le résultat d'investissement de 326 354,73 € au BP 2020 (compte nature 001 en recettes d'investissement) et d'affecter ce résultat comme suit :

- **20 926,67 €** à la couverture des restes à réaliser 2019
- **305 428,06 €** affectés aux opérations suivantes en dépenses :
  - Etudes schéma d'accueil du public, inventaires faune flore : **26 000,00 €** (ligne de crédit 20-2031-00F514-34000).
  - Plantations forestières, sécurisation des sentiers, installation d'enclos-enclos : **84 428,06 €** (ligne de crédit 21-2128-00F514-34000).
  - Réaménagement des espaces techniques hameau des Grandes Baraques et reprise de toiture atelier : **80 000 €** (ligne de crédit 21-21318-00F514-34000).
  - Travaux de reprise sur la voirie forestière : **30 000 €** (ligne crédit 21-2151-00F514-34000).
  - Complément signalétique routière et nouvelles barrières : **20 000 €** (ligne de crédit 21-2152-00F514-34000).
  - Acquisition de matériel, pièges photos, éco compteurs et travaux sur les équipements d'accueil du public : **35 000 €** (ligne de crédit 21-2158-00F514-34000).
  - Acquisition d'un véhicule 4x4 : **25 000 €** (ligne de crédit 21-2182-00F514-34000).
  - Acquisition ordinateur portable et matériel informatique et équipement bureau nouvel agent forestier : **5 000 €** (ligne de crédit 21-2183-00F514-34000)

Les inscriptions de crédits correspondantes seront effectuées au Budget Primitif 2020.

3 – Zone d'activités Thomas Edison

Par délibération du 25 avril 2002, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'Activités Thomas Edison».

Cette zone d'activités a fait l'objet d'un transfert à Grand Besançon Métropole au 1er janvier 2017 mais le budget est toutefois conservé depuis cette date afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

Les résultats de l'exercice 2019 de ce budget géré en régie municipale sont les suivants :

↳ **Section d'investissement** :

Réalisations 2019 :

Dépenses réalisées	- 101 213,18 €
Recettes réalisées	0 €
	- 101 213,18 €

Le programme d'investissement 2019 fait apparaître au 31 décembre 2019 un besoin d'autofinancement de 101 213,18 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains).

↳ **Section de fonctionnement** :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Dépenses réalisées		0 €
Recettes réalisées		0 €
Excédent de fonctionnement	**(1)**	**0 €**
Dépenses à reporter		0
Recettes à reporter		101 213,18 €
	(2)	**101 213,18 €**
Excédent de fonctionnement	**(1)+(2)**	**101 213,18 €**

Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à reprendre au Budget Primitif 2020 le résultat d'investissement reporté de 101 213,18 € en dépenses à la ligne de crédit 001-001-20200.

4– Zone d'activités Madeleine Bres

Par délibération du 13 décembre 2007, le Conseil municipal a décidé de créer un lotissement d'activités tertiaires appelé « Zone d'Activités Madeleine Brès».
Cette zone a fait également l'objet d'un transfert à Grand Besançon Métropole 1er janvier 2017 mais le budget est toutefois conservé depuis cette date afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

Les résultats de l'exercice 2019 de ce budget géré en régie municipale sont les suivants :

↳ **Section d'investissement** :

Réalisations 2019 :

Dépenses réalisées	- 210 477,75 €
Recettes réalisées	0 €
	- 210 477,75 €

Le programme d'investissement 2019 fait apparaître au 31 décembre 2019 un besoin d'autofinancement de 210 477,75 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains).

↳ **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Dépenses réalisées		0 €
Recettes réalisées		0 €
Excédent de fonctionnement	**(1)**	**0 €**
Dépenses à reporter		0 €
Recettes à reporter		210 477,75 €
	(2)	**210 477,75 €**
Excédent de fonctionnement	**(1)+(2)**	**210 477,75 €**

Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à reprendre au Budget Primitif 2020 le résultat d'investissement reporté de 210 477,75 € en dépenses à la ligne de crédit 001-001-20200.

5 – Archéologie Préventive

Crée par délibération du 26 février 2009, le service municipal d'archéologie préventive permet à la collectivité de garantir aux aménageurs souhaitant s'installer sur son territoire que le potentiel archéologique de son sous-sol est maîtrisé et n'est pas une difficulté à la tenue de leurs projets.

Les résultats de l'exercice 2019 de ce budget sont les suivants :

↳ **Section d'investissement :**

Réalisations 2019 :

Dépenses réalisées		- 765,60 €
Recettes réalisées		+ 31 634,95 €
	(1)	**+ 30 869,35 €**

Restes à réaliser 2019 :

Dépenses à reporter		- 21 367,20 €
Recettes à reporter		0 €
	(2)	**- 21 367,20 €**
Besoin d'autofinancement global	**(1)+(2)**	**9 502,15 €**

Le programme d'investissement 2019 fait apparaître au 31 décembre 2019 un excédent d'investissement de + 9 502,15 €.

↳ **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Dépenses réalisées	- 314 249,73 €
Recettes réalisées	314 249,73 €
Excédent de fonctionnement	**0 €**

Le Conseil municipal est invité à reprendre le résultat d'investissement de 30 869,35 € au BP 2020 (compte nature 001 en recettes d'investissement) et d'affecter ce résultat comme suit :

- 21 367,20 € à la couverture des restes à réaliser 2019,
- 9 502,15 € affectés en dépenses d'investissement à l'acquisition de matériels nécessaires aux travaux de fouilles et de diagnostics (ligne de crédit 21-2182-00AR509-42020).

Les inscriptions de crédits correspondantes seront effectuées au Budget Primitif 2020

6 – Lotissement Montarmots

Créé par délibération du 4 avril 2016, ce lotissement communal est géré en régie directe.

Les résultats de l'exercice 2019 de ce budget géré en régie municipale sont les suivants :

↳ **Section d'investissement :**

Réalisations 2019 :

Dépenses réalisées	- 520 047,50 €
Recettes réalisées	220 840,00 €
	- 299 207,50 €

Le programme d'investissement 2019 fait apparaître au 31 décembre 2019 un besoin d'autofinancement de 299 207,50 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains).

↳ **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Dépenses réalisées		- 253 605,13 €
Recettes réalisées		253 605,13 €
Excédent de fonctionnement	**(1)**	**0 €**
Dépenses à reporter		- 179 952,50 €
Recettes à reporter		479 160,00 €
	(2)	**299 207,50 €**
Excédent de fonctionnement	**(1)+(2)**	**299 207,50 €**

Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à reprendre au Budget Primitif 2020 le résultat d'investissement reporté de 299 207,50 € en dépenses à la ligne de crédit 001-001-20200.

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- **de se prononcer favorablement sur les différentes propositions d'affectation des résultats 2019 sur le budget 2020 comme indiqué dans le présent rapport au titre du budget principal et des budgets annexes Forêts, Zone d'Activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots ;**
- **de procéder à l'inscription des crédits correspondants sur chacun des budgets concernés lors du Budget Primitif 2020.**

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44
Contre : 0
Abstentions : 11
Ne prennent pas part au vote : 0